

QUOTIENT FAMILIAL 2020

Valable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Madame, Monsieur,

Le quotient familial est calculé par le pôle Accueil familles. Cette année les agents du service procéderont au calcul de votre quotient **entre le 21 octobre et le 31 décembre 2019.**

Il permet d'établir un tarif tenant compte de vos revenus, pour les prestations rendues par la mairie au vu des justificatifs que vous présenterez (liste des documents à fournir ci-joints).

Afin de procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2020 plusieurs choix s'offrent à vous pour transmettre votre dossier complet :

- L'adresser par mail à qf.regie@pontault-combault.fr
- Le transmettre par courrier en Mairie
Service Accueil mutualisé – pôle Accueil familles
107, avenue de la République
77347 Pontault-Combault Cedex
- Le déposer en mairie dans la boîte prévue à cet effet

Vous pouvez prendre rendez-vous au 01.70.05.45.15 si vous avez une situation particulière et que vous souhaitez rencontrer un agent.

- Si vous envoyez votre dossier par courriel, votre quotient familial vous sera retourné à votre adresse électronique d'expédition.
- Si vous envoyez votre dossier par courrier, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre dossier.

Des documents complémentaires ou originaux pourront vous être demandés.

ATTENTION :

- **Le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueil péri et extra scolaires. Si vous ne souhaitez pas le faire calculer, faites en part par mail (qf.regie@pontault-combault.fr) ou par courrier. Le tarif maximum vous sera alors appliqué.**
- **Un dossier est complet s'il comporte les photocopies des documents demandés**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Par délégation du Maire,
L'adjointe au Maire
chargée de l'éducation
et de l'enfance
Sara Ferjule



QUOTIENT FAMILIAL 2020

Justificatifs à transmettre



FURNIR DES PHOTOCOPIES AFIN QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET

<input type="checkbox"/>	LIVRET DE FAMILLE (en cas de changement de situation)
<input type="checkbox"/>	JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT (datant de moins de 3 mois)
<input type="checkbox"/>	EN CAS D'HEBERGEMENT : ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEANT
<input type="checkbox"/>	AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2019 (sur les revenus de l'année 2018) DES PERSONNES VIVANT AU FOYER
<input type="checkbox"/>	BILAN OU AVIS D'IMPOSITION ou de NON IMPOSITION 2019 pour les artisans, commerçants ou personnes exerçant une profession libérale (adhérent ou non à un centre de gestion ou à une association agréée). À défaut, un forfait basé sur le SMIC mensuel sera appliqué pour l'année de création.
<input type="checkbox"/>	3 DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE DES PERSONNES VIVANT AU FOYER (peu importe la situation familiale) ou NOTIFICATION DE L'ASSEDIC ou INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE LA CPAM
<input type="checkbox"/>	JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES
<input type="checkbox"/>	NUMÉRO D'ALLOCATAIRE DE LA CAF ainsi qu'UN JUSTIFICATIF DÉTAILLÉ DES PRESTATIONS FAMILIALES
<input type="checkbox"/>	JUGEMENT DE DIVORCE (uniquement la partie concernant l'autorité parentale, la garde et la pension)
<input type="checkbox"/>	CERTIFICAT DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS MAJEURS

Modalité de calcul :

<p>QUOTIENT FAMILIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration scolaire • Centres de vacances • Mini séjours • Classes de découvertes • MJC • Ecole municipale omnisport • Centres de loisirs 	<p>Mode de calcul :</p> $\frac{\text{Somme des ressources familiales}}{\text{Nb parts famille}} = R$
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------